



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

SOMMAIRE DU BIR N°6 DU 2 OCTOBRE 2023

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
REGISTRE D'INSCRIPTION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR SESSION 2024.....	2
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	3
OPÉRATION « LE PARLEMENT DES ENFANTS » ÉDITION 2023-2024.....	3
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION	5
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DE MOBILITÉ ENSEIGNANTE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL DAAD FRANCE - DGESCO.....	5
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE	6
DÉPARTEMENT INNOVATION EXPÉRIMENTATION RECHERCHE : RECRUTEMENT D'ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS INNOVANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	6
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE	8
FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE DES CONFLUENCES.....	8
FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS E-LRO (ESPACE LIEU DE RENCONTRE AVEC L'ŒUVRE).....	9
FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS EMI (ÉDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION).....	10
FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS LITTÉRATURE DÉPARTEMENT DE L'AIN	11
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1.....	12
RECRUTEMENT D'UN/D'UNE RESPONSABLE DU POLE FOURNITURES ET SERVICES	12

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

REGISTRE D'INSCRIPTION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR SESSION 2024

BIR n°6 du 2 octobre 2023
Réf : DEC3

Par arrêté rectoral du 21 septembre 2023, le registre d'inscription au Brevet de Technicien Supérieur - session 2024 sera ouvert du :

Du vendredi 06 octobre 2023 à 14 heures au mercredi 15 novembre 2023 à 17 heures (heure locale)

La date de clôture des registres est fixée nationalement par arrêté ministériel du 19 septembre 2023
(NOR : ESRS2324873A)

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

OPÉRATION « LE PARLEMENT DES ENFANTS » ÉDITION 2023-2024

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf. : DOS3

Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, l'École prépare les élèves à respecter autrui, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des règles et des principes qui fondent la démocratie.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, (AEFE) et la Mission Laïque Française (MLF), le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 et de 6^e de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société choisi annuellement.

Pour sa 27^{ème} édition, le Parlement des enfants propose à une classe de CM2 et une de 6^e par circonscription législative d'élaborer leur projet de loi sur les thèmes suivants :

- Pour les élèves de CM2 : « Favoriser la pratique sportive chez les jeunes » ;
- Pour les élèves de 6^e : « Promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers le sport ».

Ce concours est ouvert à toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'Etat, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Peuvent également se porter candidats les classes ou groupes d'élèves des établissements spécialisés, dès lors que la majorité des élèves participant sont en CM2.

Cette opération est également ouverte à toutes les classes de 6e des collèges privés et publics sous contrat, les 6e SEGPA et les 6e des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) peuvent se porter candidates. Peuvent également se porter candidats les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dès lors que les élèves participant sont de niveau 6e.

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à envoyer sa candidature (s/c de l'IEN de circonscription en ce qui concerne les CM2 et du chef d'établissement pour les 6e) au DASEN **pour le vendredi 20 octobre 2023, dernier délai**. Les classes retenues doivent s'inscrire sur le formulaire en ligne **avant le vendredi 10 novembre 2023** sur le formulaire en ligne prévu à cet effet, à l'adresse www.parlementdesenfants.fr. Il est prévu la participation maximale d'une classe de CM2 et une de 6^e par circonscription électorale choisies par les inspecteurs d'académies. Chaque classe sera informée de sa sélection ou de sa non sélection.

Sous-couvert de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement, l'enseignant doit adresser la proposition de loi à l'inspecteur d'académie de son département **au plus tard le 9 février 2024**.

La proposition doit être rédigée **au présent de l'indicatif**, sur un format A4 (21 x 29,7 cm) et sans insertion de visuels.

Elle doit obligatoirement comporter :

- un titre « Proposition de loi visant à ... » avec mention ci-dessous du nom de l'école et de la classe ayant participé à la rédaction de la proposition ;
- un exposé des motifs d'une page expliquant l'intérêt des dispositions proposées ;
- quatre articles au maximum également rédigés en une page.

La proposition doit par ailleurs être conforme au thème annuel et rendre compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société, correspondre à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression, aborder une problématique commune à tout le territoire national et se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative en relevant bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale propose dès la mi-novembre le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (« Kit pédagogique », dépliant « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier du Parlement des enfants) - sur les sites : <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> et <http://www.parlementdesenfants.fr>.

Les classes qui le souhaitent peuvent demander à les recevoir par voie postale à l'adresse : parlementenfants@assemblee-nationale.fr. **Les demandes formulées après le vendredi 12 janvier 2024 ne seront pas prises en compte.**

Le jury académique se réunira le **13 mars 2024** afin de sélectionner une seule proposition de loi par niveau, qui participeront au jury national.

La classe rédactrice de la proposition retenue par niveau par chaque académie reçoit de l'Assemblée nationale un prix en espèces pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

Un jury national composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, se réunira le lundi 29 avril ou le mardi 30 avril 2024 pour sélectionner, sans les classer, dix-huit propositions de loi finalistes, 9 pour le niveau CM2, 9 pour le niveau 6ème. Au moins une classe de CM2 et une classe de 6e sont sélectionnées parmi les jurys académiques d'outre-mer.

A l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demandera aux classes finalistes de réaliser une vidéo, afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre. Elle leur adresse dans le même temps un formulaire d'autorisation individuelle de droit à l'image à compléter.

La vidéo ainsi que le formulaire sont à envoyer **au plus tard le 17 mai 2024** à l'Assemblée nationale à l'adresse : parlement-enfants@assemblee-nationale.fr.

La durée de la vidéo est fixée à **1 minute 30 maximum**. Celle-ci doit être au format H.264 ou MPEG-4. La taille du fichier **ne doit pas excéder 150 Mo, sous peine de ne pouvoir être mise en ligne**. Un appareil photo numérique, un téléphone portable ou une tablette peuvent être utilisés. Le fond doit être net permettant de bien distinguer les intervenants (pas d'images floutées, ni de zooms incontrôlés). Une qualité sonore optimale est attendue : les voix trop fortes ou trop faibles sont à éviter ainsi que les bruits parasites.

Il est laissé à l'appréciation de la classe le scénario de la vidéo : clip informatif, bande-annonce, reportage... Il doit néanmoins s'inscrire dans la dimension institutionnelle que constitue la présentation d'une proposition de loi.

Les vidéos associées aux propositions de loi écrites retenues par le jury national sont ensuite mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr.

Dès le mardi 21 mai 2024, toutes les classes participantes à l'opération sont invitées à débattre et à voter pour la proposition de loi qui leur semble être la meilleure pour la catégorie CM2 et celle des 6^e.

À l'aide des codes d'accès transmis dès la **mi-décembre 2023** par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant est fortement encouragé à exprimer le choix final de sa classe par **un vote électronique** sur les propositions de loi finalistes. Ainsi, un enseignant de 6e doit faire un choix parmi les 9 propositions de loi finalistes de son niveau. **Ce vote doit être enregistré au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 16 heures.**

Des informations supplémentaires ainsi que le règlement lié au déroulement de cette opération, sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.parlementdesenfants.fr/>

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DE MOBILITÉ ENSEIGNANTE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL DAAD FRANCE - DGESCO

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf. :FEI, DAAD France – DGESCO

Programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premiers et seconds degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2023-2024.

- 1- le programme Jules Verne (Dreic) ; Le programme Jules Verne est mis en œuvre au sein de l'académie et ne concerne que les enseignants du public. Pour le premier degré, les postes proposés sont implantés aux Etats-Unis. L'implantation des postes second degré est en cours de négociation et fera l'objet d'une information ultérieure.

Vous pouvez manifester dès maintenant votre intérêt en envoyant un courriel à la DRAREIC site de Lyon à l'adresse suivante : drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

2. le programme Élysée Prim destiné aux enseignants de l'enseignement public du premier degré (Dgesco) ;
3. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré public en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FEI) ;
4. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants publics des premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe et portugais (FEI) ;
5. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FEI).

Pour l'ensemble de ces programmes, se référer au BO n°30 du 27 juillet 2023 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENC2315129N>

Pour plus d'informations sur les programmes FEI : <https://www.france-education-international.fr/hub/mobilite-internationale>

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

DÉPARTEMENT INNOVATION EXPÉRIMENTATION RECHERCHE : RECRUTEMENT D'ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS INNOVANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n° 6 du 2 octobre 2023

Réf : EAFC/Inno/AB

L'École académique de la formation continue recrute des accompagnateurs de projets innovants.

Missions :

Sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'EAFC et fonctionnelle du Conseiller Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation (CARDIE) et de la Cheffe du département Innovation Expérimentation Recherche, l'accompagnateur de projets innovants ou le chargé de mission innovation, contribuera à la mise en place d'une dynamique "Innovation" dans le suivi et l'accompagnement d'équipes en expérimentation. Il ou elle sera un appui au développement de nouvelles professionnalités mises en place par le Département Innovation Expérimentation Recherche de l'EAFC pour faciliter la démarche d'innovation et d'expérimentation des écoles et des établissements.

A ce titre, il ou elle

- accompagne une ou plusieurs équipes pédagogiques dans la construction de projets, dans leur mise en œuvre, dans l'évaluation et l'essaimage de ses projets,
- participe à l'accompagnement des équipes dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de projets, dans le cadre de la démarche « Notre école faisons la ensemble »,
- coordonne et accompagne la communication entre l'équipe d'école ou d'établissement et le département Innovation Expérimentation Recherche de l'EAFC,
- contribue à la production d'écrits pour la formalisation de projets, et assure la traçabilité de l'expérimentation, notamment par une évaluation et un bilan annuel réalisés avec l'équipe,
- participe aux événements de l'innovation : Rencontres départementales de l'innovation, Journée de l'Innovation Pédagogique, Rentrée de l'innovation, Séminaires,
- participe aux actions de formation initiale et continue.

Cette mission d'accompagnateur de projets innovants ou de chargé de mission innovation sera rémunérée, selon la nature des activités confiées, d'une IMP à taux entre 3 et 5 (taux 3 = 1250€, taux 5 = 3750€).

Profil :

- mission en plus de son temps de service et en dehors du temps de face à face pédagogique avec les élèves,
- personnel du premier ou second degré, quel que soit le statut,
- disponibilité pour les événements de l'innovation et les formations,
- disponible le jeudi.

Compétences associées :

- compétences rédactionnelles affirmées
- expérience dans l'accompagnement et le développement de projet,
- disponibilité réelle et engagement pour l'accompagnement d'équipes, les formations, les événements de l'innovation,
- esprit d'initiative, sens des responsabilités et esprit d'équipe,
- capacité d'analyse et de synthèse,
- bonne connaissance des outils numériques et des techniques de travail à distance (visio et m@gistère),
- intérêt pour l'innovation éducative et le système éducatif au sens large,
- capacité à travailler en équipe et aisance relationnelle.

Modalités de recrutement :

- sélection sur dossier (CV et lettre de motivation),
- entretien.

Les candidatures comporteront une lettre de motivation et un curriculum vitae. Elles devront être transmises à l'attention de Monsieur Didier Quef, Directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue de Lyon, par courriel à l'adresse eaafc@ac-lyon.fr, et en copie à Monsieur Jean-Charles Diry, CARDIE, par courriel à l'adresse : eaafc-inno-recherche@ac-lyon.fr, ainsi qu'à Madame Frédérique Wolff : frederique.wolff@ac-lyon.fr, cheffe du département RH de l'EAFc **pour le 20 octobre 2023** et en copie à eaafc@ac-lyon.fr

EAFc

Ecole académique de la formation continue, Département Innovation Expérimentation Recherche – Site Lassalle,
47 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon
04 72 80 66 19, eaafc@ac-lyon.fr, eaafc-inno-recherche@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE DES CONFLUENCES

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais auprès du Musée des Confluences

Profil :

Un enseignant titulaire de son poste dans un établissement du 2nd degré, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 20 octobre à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS E-LRO (ESPACE LIEU DE RENCONTRE AVEC L'ŒUVRE)

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais ELRO.

Profil :

Un enseignant titulaire de son poste dans un établissement du 2nd degré, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 20 octobre à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS EMI (ÉDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION)

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais EMI.

Profil :

Un enseignant titulaire de son poste dans un établissement du 2nd degré, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 20 octobre 2023 à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS LITTÉRATURE DÉPARTEMENT DE L'AIN

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais littérature département de l'Ain

Profil :

Un enseignant titulaire de son poste dans un établissement du 2nd degré, doté d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 20 octobre à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

RECRUTEMENT D'UN/D'UNE RESPONSABLE DU POLE FOURNITURES ET SERVICES

BIR n°6 du 2 octobre 2023

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

L'Université Claude Bernard Lyon 1 recrute le/la responsable du Pôle fournitures et services à la Direction des Services Financiers.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est une université pluridisciplinaire (santé, sciences, ESPE, Polytech, IUT, ISFA...). Composée de 17 composantes et 47 unités mixtes de recherche (UMR), 15 unités de recherche (UR), 17 structures fédératives dont 5 unités d'appui à la recherche (UAR). Elle déploie son activité sur 11 sites. Elle compte près de 46 000 étudiants/étudiantes et emploie 4 900 personnels titulaires et contractuels.

Le budget de l'université s'élève à 524 millions d'euros dont 339 millions au titre de la masse salariale. Elle dispose en outre de deux filiales de droit privé.

L'Université Lyon 1 propose, depuis plus de 50 ans, une formation d'excellence et une recherche de pointe.

En tant qu'employeur responsable, l'Université Lyon 1 s'engage à favoriser la qualité de vie au travail, l'inclusion professionnelle et l'innovation individuelle et collective.

La Direction des Services Financiers (DSF) met en œuvre la politique budgétaire et la politique achat de l'établissement. Elle compte 79 agents et est structurée en 3 niveaux :

- Trois services transversaux : la direction du Budget, le Service des Relations Partenariales et le Service de l'Achat

- Cinq plateformes de gestion qui mutualisent les actes de gestion financière pour les composantes, unités de recherche et services centraux de l'université

- Deux cellules (SIFAC et contrôle de gestion)

Le Service de l'Achat est l'un des trois services transversaux. C'est un service transversal de l'établissement en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique achat de l'Université, ainsi que des mises en concurrence dès 40 k euros. Il contribue à l'élaboration de la stratégie d'achat de la structure, notamment à travers la formalisation des axes stratégiques d'achat, du plan d'action achat et d'une cartographie annuelle des achats. Le Service de l'Achat est composé de 14 agents (6 A - 3 B - 5 C) répartis dans 4 pôles :

- Un pôle "Politique Achat

- Un pôle "marchés de fournitures et services

- Un pôle "marchés de travaux

- Un pôle "achats recherche

Vous trouverez plus de renseignements sur le poste dans la fiche de poste publiée en annexe.

Le poste est également publié sur « Choisir le service public » sous la référence 2023-1220305.

Pour candidater, merci d'envoyer votre CV et une lettre de motivation (en rappelant l'intitulé du poste) à l'adresse : **candidature.emploi@univ-lyon1.fr**